

Genève: entreprises et canton pour la mobilité vertueuse

Sur [Allnews.ch](https://www.allnews.ch) le 21 juin 2021

Un règlement cantonal aidera les sociétés dans leurs démarches pour inciter les employés à trouver une alternative à la voiture.

A Genève, les faïtières de l'économie encouragent les entreprises à adopter des plans de mobilité incitant, autant que possible, leur personnel à opter pour des moyens de transport autre que la voiture. Un règlement cantonal, présenté lundi, doit les aider dans leurs démarches.

A travers cette politique, il s'agit de coller au Plan climat 2030 et aux objectifs environnementaux qui y figurent. Les entreprises sont d'importants générateurs de déplacements, que ce soit dans le cadre de leurs activités ou du simple fait que leurs salariés doivent penduler chaque jour entre leur domicile et leur travail.

Dans ce contexte, l'idée est de favoriser des solutions alternatives à la voiture individuelle. On pourra, par exemple, encourager l'utilisation de modes de transport doux, participer à l'achat d'un abonnement de transports publics ou encore développer le recours aux voitures électriques.

De nombreux employeurs genevois ont déjà franchi le pas et sont sur ce chemin depuis plusieurs années. Mais d'autres restent encore à convaincre. C'est pour cette raison que le Conseil d'Etat genevois a adopté récemment un règlement d'exécution dédié aux plans de mobilité.

Ce texte a été élaboré en concertation avec la Fédération des entreprises romandes Genève (FER), la **Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCI)**, la section genevoise de l'Association suisse des transports routiers (ASTAG), ainsi que des représentants d'institutions de droit public.

Le règlement s'adresse aux employeurs du canton et leur rappelle les enjeux liés à la mise en place de plans de mobilité, les incitant à développer des solutions adaptées à leurs activités. Si les administrations et les institutions publiques doivent montrer l'exemple, il n'y a rien d'obligatoire pour les acteurs privés.

«Moins de voitures individuelles sur la route, c'est d'abord moins de bruit routier et de pollution de l'air, et donc une meilleure qualité de vie», a souligné le conseiller d'Etat genevois Serge Dal Busco. C'est aussi des déplacements facilités pour les



entreprises, a ajouté le responsable du département des infrastructures.

Les plans mobilité d'entreprise sont un outil bienvenu, mais ils doivent conserver un caractère facultatif et non discriminant, afin de tenir compte de manière pragmatique de la réalité de terrain des entreprises, a fait savoir, pour sa part, le directeur général de la **CCIG, Vincent Subilia**.